

Intitulé de l'UE	Approche communicationnelle (Partie III)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Pascale RATY	15	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Maitrise écrite et orale de la langue française - Partie 3	15h	Catherine VANGEEL Pascale RATY

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Maitrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 : 5h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Maitrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Contenus des unités d'enseignement "Approche communicationnelle" parties 1 et 2.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif ◦ Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal ◦ Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations • Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle ◦ Mettre en question ses connaissances et ses pratiques ◦ Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques ◦ Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...). • Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de :

- faire preuve de maîtrise du fonctionnement du code et de son utilisation au service de la communication;
- formuler un texte en respectant les normes orthographiques, grammaticales, lexicales et textuelles;
- formuler un texte oral cohérent, adapter son langage verbal et non verbal en fonction de la situation de communication;
- oraliser un texte en mettant de l'intonation, en modulant la voix et le volume sonore;
- faire preuve de réflexion et d'esprit d'analyse sur ses propres productions écrites et sur celles des élèves.

Contenu de l'AA Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3

- Maîtrise écrite de la langue :
révision de règles orthographiques et grammaticales, de la conjugaison, du vocabulaire, des stratégies développées en acte d'écriture; mise en pratique des connaissances théoriques de la grammaire.
- Maîtrise orale de la langue :
mise en pratique des compétences communicationnelles par le biais de productions orales touchant principalement la lecture d'ouvrages de jeunesse; activités visant l'organisation et la cohérence d'un texte oral.

Méthodes d'enseignement

Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche inductive, approche déductive

Supports

Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3

- Un dictionnaire récent (ultérieur à 2000)
- Une grammaire récente.
- CHERDON Ch., Guide de grammaire française, De Boeck.
- Un livre de conjugaison (Bescherelle, ultérieur à 2000)
- Un correcteur orthographique
- Site conseillé: www.ccdmd.qc.ca/fr/

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Maîtrise écrite et orale de la langue française - Partie 3 :

Examen écrit 80%. Examen oral 20%

Année académique : **2023 - 2024**